

OGEC de Duerne

Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Ecole privée des Courtines

1 chemin du stade

69850 Duerne



Tarifs scolarité année 2025/2026

Scolarité mensuelle par enfant :

Primaire et Maternelle : 22.00 euros par mois

Remise de 10 % sur la mensualité du 3^{ème} enfant

Remise de 20 % sur la mensualité du 4^{ème} enfant

Maternelle : ½ tarif pour les élèves présents seulement 2 matinées par semaine

Règlement du coût de la scolarité :

Comme l'année dernière, afin de faciliter la tâche à chacun d'entre nous, l'OGEC maintient le système de prélèvement pour le règlement de la scolarité de vos enfants.

Les frais de scolarité sont donc prélevés chaque mois (entre le 10 et le 15) du mois d'octobre 2025 à au mois de juillet 2026, soit 10 prélèvements au total. Pour les personnes qui ne souhaitent pas la mise en place du prélèvement, le paiement par chèque est toujours possible mais engendre du travail supplémentaire pour les parents bénévoles de l'OGEC.

⇒ **Pour les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école de Duerne**, nous vous demandons de bien vouloir remplir et nous retourner l'autorisation de prélèvement SEPA signée, jointe à ce courrier, et de nous joindre un RIB de votre compte bancaire.

Merci de noter qu'en cas de rejet de prélèvement, le coût facturé par la banque à l'OGEC sera refacturé aux familles concernées le mois suivant.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'ensemble des documents est à retourner à l'enseignant(e) de votre aîné.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter RIVOIRE Mathilde– Présidente OGEC (06 72 78 68 87)